

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BEGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

SG/NA.

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION

Le Maire de la Ville de BEGLES,

Vu l'article L 270 du Code Electoral,

Considérant le courrier de Madame Laetitia VASSEUR, Conseillère Municipale, reçu le 23 décembre 2022, nous informant de sa décision de démissionner du Conseil Municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est constaté la démission du Conseil Municipal de **Madame Laetitia VASSEUR, Conseillère Municipale**, à compter du 23 décembre 2022.

ARTICLE 2 : **Monsieur Kewar CHEBANT, né le 24 avril 1986 à HESSÉ (Irak) et domicilié 21 avenue Robert Schumann – Résidence Robert Schumann – Appt 404 - 33130 BÈGLES**, est proclamé Conseiller Municipal et il est procédé à son installation en remplacement de Madame Laetitia VASSEUR, démissionnaire.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Bègles, le 21 février 2023



Clément ROSSIGNOL PUECH

**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Affichage : 22/02/2023